

Saguenay, le 8 juin 2015

N/Réf. : 401258214

Objet : Demande d'accès aux documents concernant le terrain situé au 1993, avenue du Rocher à Normandin

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès du 20 mai dernier concernant l'objet précité.

Les documents suivants sont accessibles et joints à la présente. Ce sont :

1. Rapport d'inspection, 11 décembre 1992, 4 pages;
2. Plainte, 24 novembre 1992, 3 pages.

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués, et ce, en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1).

Vous avez droit de recours de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles de loi précités.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 418 695-7883, poste 347.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

SG/ns

p. j.

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Sophie Gauthier
Répondante régionale
de l'accès aux documents

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-0201-0512700 DATE DE RÉDACTION : 92 / 12 / 21
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 92 / 12 / 11 HEURE : - Arrivée : 2h15
A M J - Départ : 2h45

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : D. Gosselin

. ACCOMPAGNÉ DE : _____

. LIEU INSPECTÉ
Hôtel de Ville
1048 St-Cyrille
~~1048~~ Normandin, Qc.
COW 2EO

. ADRESSE POSTALE (si différente)

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non []

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
- art. 53-54	- art. 53-54
_____	_____
_____	_____

PERSONNES RENCONTRÉES :	NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
_____	_____	_____
_____	_____	_____

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS [] CROQUIS [] PLANS [] CARTES []
Nombre _____ # _____ # _____

ÉCHANTILLONS
[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [] 1. _____
PRÉCISEZ 2. _____

. BUTS : Vérifier avec l'inspecteur municipal
quels sont les établissements mentionnés
dans la plainte qui sont reliés au réseau
d'égout et ceux qui se déverse dans un
cours d'eau ou ailleurs

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-0201-05/2700

DATE DE RÉDACTION : 92 / 12 / 21
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Lors de l'inspection j'ai rencontré
art. 53-54 L'inspecteur régulier n'était
pas présent lors de ma visite. Je lui ai
transmis la liste des garages et entreprises
à vérifier.

La vérification concerne le mode de gestion
des huiles usées - rejet dans cours d'eau
- rejet dans les égouts.
- autres.

La municipalité de Normandie doit me
transmettre une lettre faisant état de la
situation ^{de chacun} des garages compris dans le point
du 24/11/92.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-0201-0518700

DATE DE RÉDACTION : 92 / 12 / 21
A M J

3. CONCLUSION

ne contrevient à aucun art. de loi
ni Règlement.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 2610-0201-0512700 DATE DE RÉDACTION : 92/12/21
A M J

4. RECOMMANDATIONS

attendre lettre de la municipalité
et effectuer les inspections en conséquence

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR : D. Gosselin (nom) David Gosselin (signature) 92/12/21
A M J

. VÉRIFIÉ PAR : R. Delisle (nom) [Signature] (signature) 92/12/22
A M J

. COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

[Signature]